

BUDGET PRIMITIF

2019

Introduction :

Après les bons résultats dégagés en 2018, le budget primitif 2019 se situera en continuité du programme de la municipalité avec une gestion rigoureuse des budgets de fonctionnement dans un contexte financier tendu mais en permettant tout de même de générer une capacité à investir suffisante allant de pair avec un endettement contenu, afin d'amorcer le désendettement progressif de la collectivité.

Au moment de la validation définitive des documents budgétaires, nous n'avons pas communication des notifications des dotations de l'Etat.

Les montants ont donc été évalués en fonction des informations dont nous avons pu avoir connaissance.

I. Le fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM+RAR N-1)	Proposition 2019
011	Charges à caractère général	2 190 480,00	2 342 879,55
012	Charges de personnel	4 140 000,00	4 275 777,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	2 000,00
65	Autres charges de gestion courante	451 100,00	352 835,00
66	Charges financières	405 000,00	390 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	8 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 193 580,00	7 371 491,55
023	Virement à la section d'investissement	328 581,00	277 439,45
68	Provisions semi-budgétaires	34 000,00	29 000,00
042	Opérations d'ordre	827 955,00	812 955,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 190 536,00	1 119 394,45
TOTAL		8 384 116,00	8 490 886,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2018 (BP+DM+RAR N-1)	Proposition 2019
013	Atténuations de charges	40 000,00	40 000,00
70	Produits des services	467 300,00	519 500,00
72	Travaux en régie	111 800,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	4 885 653,00	5 000 570,00
74	Dotations et participations	2 302 408,00	2 318 291,00
75	Autres produits de gestion courante	164 750,00	163 100,00
76	Produits financiers	267 205,00	267 205,00
77	Produits exceptionnels	35 000,00	17 220,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		8 274 116,00	8 375 886,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	100 000,00	105 000,00
042	Opérations d'ordre	10 000,00	10 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		110 000,00	115 000,00
TOTAL		8 384 116,00	8 490 886,00

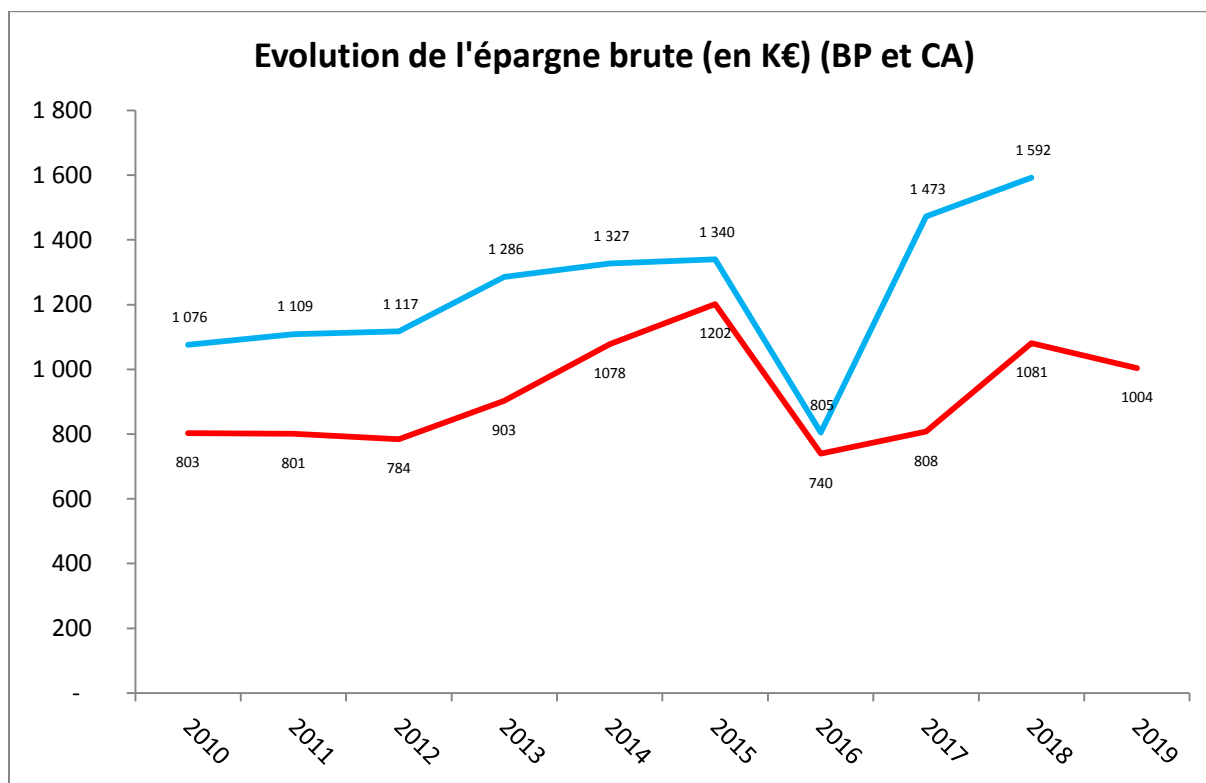
Autofinancement brut prévisionnel	1 004 394,45
--	---------------------

NB : La répartition ici présentée diffère de celle de la maquette officielle car pour calculer l'autofinancement brut prévisionnel conformément aux modalités définies par les services de l'Etat, il convient de retraiter certaines rubriques : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les provisions et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre. Cette présentation permet ainsi une meilleure lisibilité des ratios calculés.

La capacité d'autofinancement brute (CAF) ou épargne brute est le ratio principal utilisé afin de mesurer les ressources dégagées pour financer le budget d'investissement. C'est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles. En 2019 cette épargne brute est prévue à 1 004 400 €.

Cet autofinancement prévisionnel est conforme à l'objectif minimal de 1M€ que nous avons fixé chaque année depuis le début de ce mandat.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'autofinancement brut de 2010 à 2019 à partir de 2 courbes : d'une part l'autofinancement brut réalisé jusqu'en 2018 et d'autre part l'autofinancement prévu budgétairement jusqu'en 2019.



Par chapitre les principales tendances du budget de fonctionnement qui influent sur cet autofinancement prévisionnel :

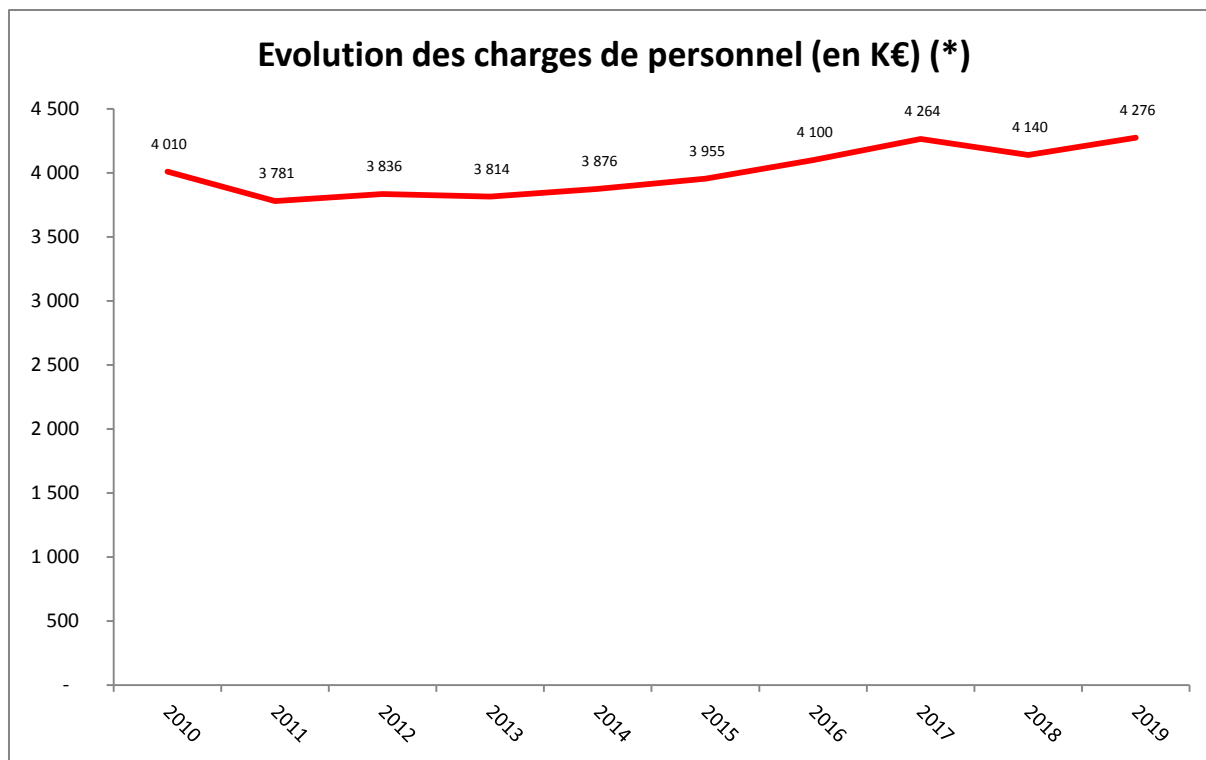
Sur les charges à caractère général, on mentionnera, comme cela a été indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, les dépenses relatives à l'organisation tous les 6 ans du comice agricole. Le retour des expositions avec cette année le thème « année italienne », ainsi que des animations autour de la collégiale pour laquelle une importante campagne de travaux s'engage. Ces dépenses non récurrentes modifient le périmètre habituel des charges à caractère général et viennent abonder ce chapitre.

L'autre temps fort de l'année 2019 sera l'ouverture et la mise en service de la Maison des Associations dans l'ancienne piscine municipale, à partir du mois de septembre.

La prise en compte de ces éléments permet d'estimer les charges à caractère général à 2 342 880 € pour 2019.

Pour les charges de personnel, la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) reprend après une pause d'un an. Il n'est pas prévu de recruter de nouveaux personnels hormis pour des situations spécifiques clairement identifiées.

Comme les années précédentes, la rigueur sera de mise sur ce poste qui représente 58% de nos dépenses réelles de fonctionnement. Nous avons évalué le budget à 4 275 777 € pour 2019 ;



(*) budgets primitifs

Pour le chapitre 65 - autres charges de gestion courante, le budget est sensiblement équivalent aux années précédentes, hors opérations liées au reversement de la subvention européenne (2017 et 2018) pour s'établir à 353 000 €.

Pour ce qui concerne les recettes, nous prévoyons une augmentation des recettes du centre de loisirs. De même pour les recettes encaissées par le service Patrimoine avec les animations autour du thème de « l'année italienne ».

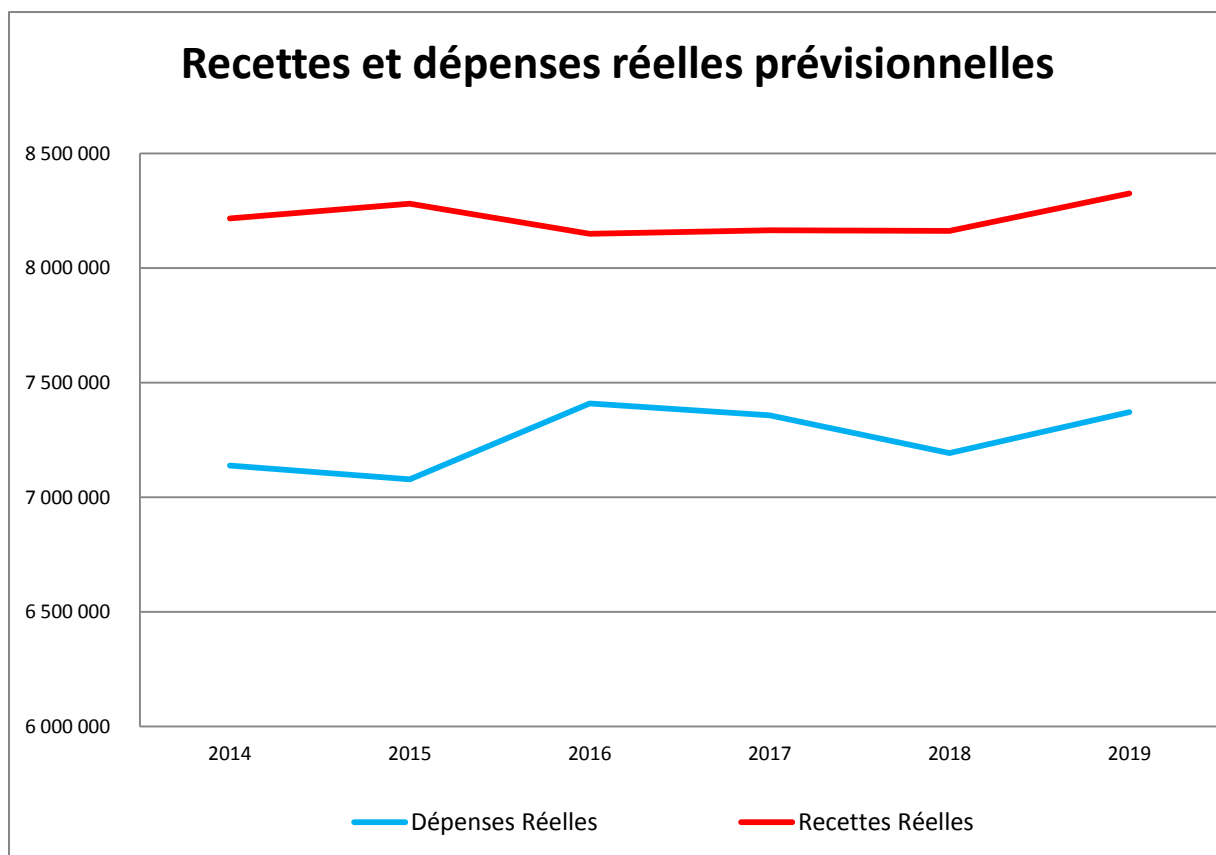
Pour les recettes issues de la fiscalité, sans communication des états fiscaux nous avons fait une estimation prudente sur la base du réalisé 2018. A noter que nous intégrons 100 000 € au titre de la taxe sur les déchets stockés.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, à périmètre constant il semblerait qu'elles ne baissent pas en 2019, aussi nous avons maintenu une prévision sensiblement équivalente au réalisé 2018. Nous rappellerons à toutes fins utiles que la dotation forfaitaire, principale composante des 3 dotations que perçoit la commune, aura diminué de 500 000 € depuis 2013, ce qui représente une contrainte accrue pesant sur les budgets de la collectivité.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des dépenses et des recettes réelles telles qu'elles avaient été prévues au budget primitif.

Nous constatons également, toutes choses égales par ailleurs, qu'un effort est entrepris année après année pour générer les économies permettant de maintenir notre épargne prévisionnelle proche de l'objectif de 1M€ (cf. 1^{er} graphique).

Pour cette année 2019, nous avons fait en sorte de compenser les hausses de dépenses par des recettes en contrepartie mais sans toucher au levier fiscal.

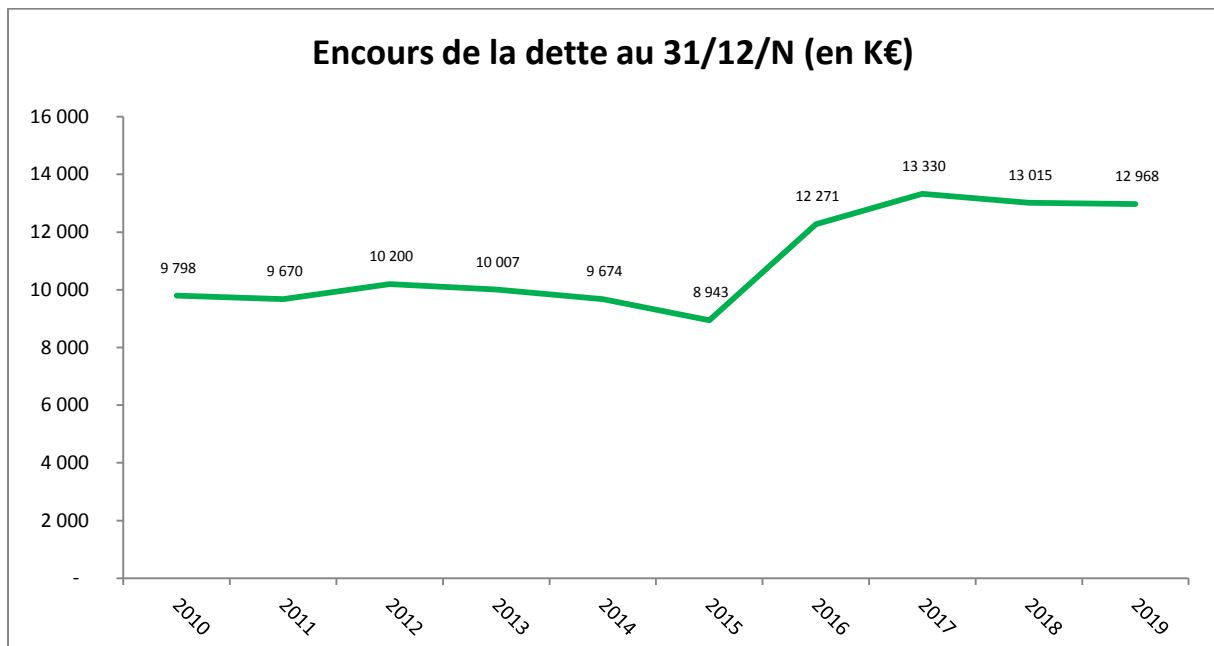


II. L'endettement

Au cours de l'année 2018 un emprunt de 700 000 € a été souscrit et 690 000 € ont été mobilisés avec un différé d'amortissement de 2 ans qui permet de ne pas impacter de suite le remboursement du capital de la dette. Pour rappel il avait été prévu au budget un emprunt d'équilibre de 801 560 €.

En 2019, et suite aux bons résultats dégagés sur l'exercice 2018, nous poursuivons la maîtrise de l'endettement de la commune. Nous prévoyons en 2019 un emprunt dit d'équilibre à hauteur de 950 000 € maximum.

Sur le graphique ci-dessous, on suppose que l'emprunt d'équilibre serait mobilisé en totalité soit 950 000 €, il est donc intégré dans la modélisation de l'encours au 31 décembre 2019.

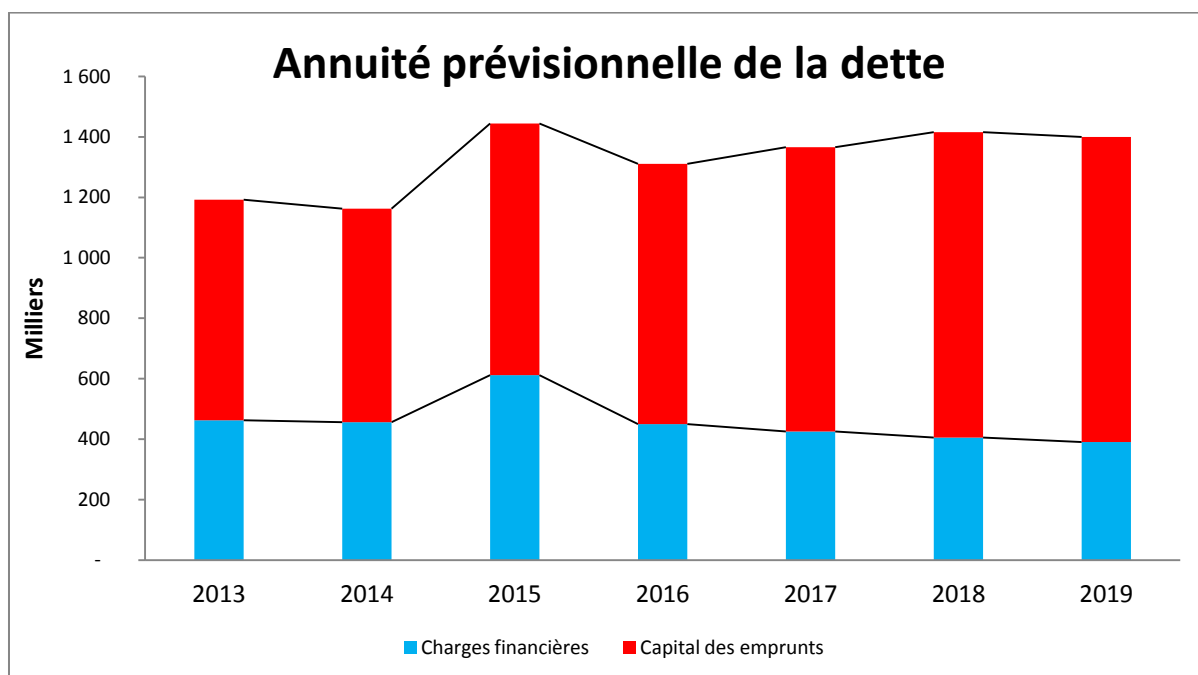


L'encours de dette présenté dans le graphique ci-après a été retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT. En effet il faut considérer qu'une partie de l'encours est neutralisé par une recette en contrepartie.

Sur la période 2014-2020 l'encours de dette n'augmenterait que de 4,5% et de 19% si on intègre une hypothèse de mobilisation à hauteur de 700 000 € annuels (en 2019 et 2020).

Sans sortie de l'emprunt structuré, c'est 300 000 € de charges financières annuelles supplémentaires qui seraient venues impacter le budget et l'autofinancement de la Ville. Au final, si nous avions conservé l'emprunt structuré sans le renégocier, le coût total en amortissement et intérêts aurait été de plus de 10M€ (sur la base d'un taux à 20%). Actuellement le coût de la renégociation de cet emprunt est de 8 M€ soit une économie globale d'environ 2M€.

3 emprunts se terminent en 2019, la totalité de la dette est aujourd'hui sécurisée à 100% (taux fixe et taux variable simple).



Le graphique indique l'annuité qui sera réellement décaissée, tenant ainsi compte de la part annuelle du Fonds de Soutien encaissée en contrepartie.

Au-delà de l'encours de dette par habitant, qui ne tient pas compte de la soutenabilité de la dette dans les finances de collectivité, il est plus intéressant de se référer à la capacité de désendettement qui se calcule comme le rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute. Ce ratio donne le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'encours de dette si on y consacrait la totalité de l'autofinancement. Au stade du BP ce ratio ressort à 12 ans, valeur plafond usuellement retenue pour les communes. Rappelons que ce ratio est en baisse constante depuis 2016, signe que les efforts de gestion portent leurs fruits dans un contexte contraint.

Avec une dette totalement sécurisée et une année 2018 qui a fait apparaître de bons ratios, l'année 2019 devra confirmer la tendance vers un désendettement progressif tout en continuant à investir comme nous allons le voir ci-après.

III. L'investissement

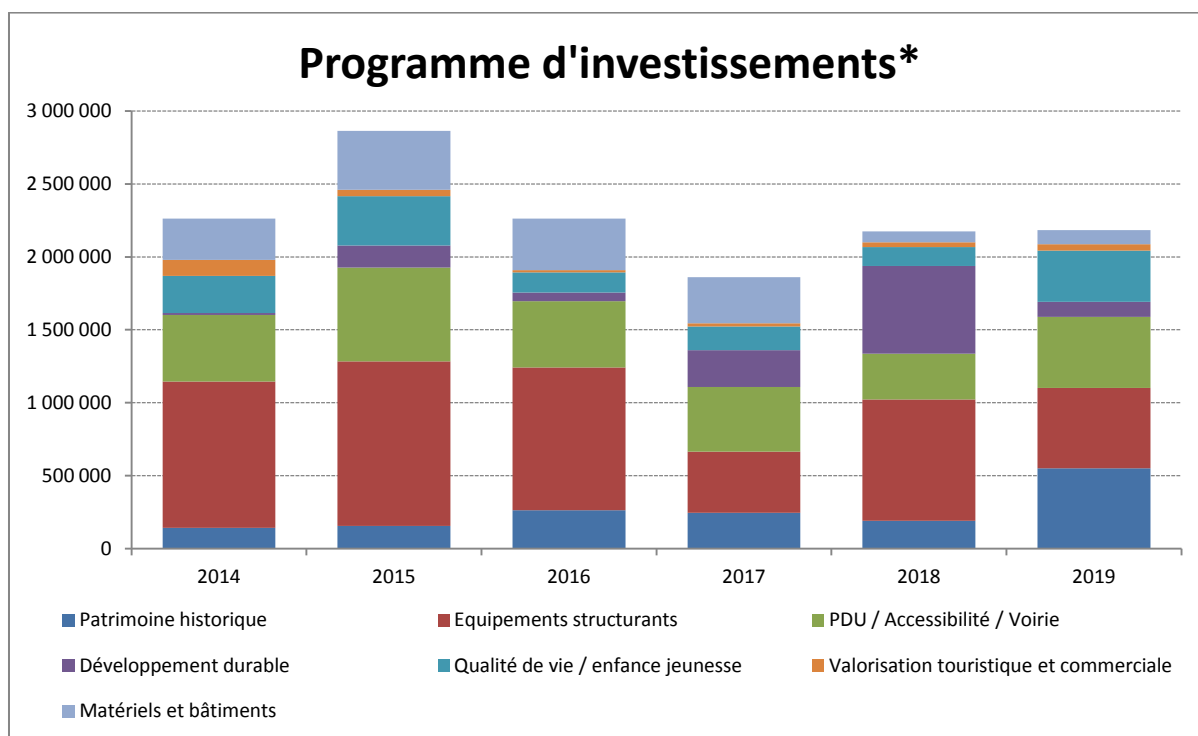
Synthèse du budget primitif en investissement :

DEPENSES	RECETTES
Opérations d'équipement, travaux pour compte de tiers, travaux en régie (y compris restes à réaliser 2018)	Subventions, participations FCTVA et taxe d'aménagement (y compris restes à réaliser 2018)
2 256 779,17	1 318 593,00
Tirages et remboursements temporaires sur emprunts revolving	Tirage et remboursements temporaires sur emprunts revolving
500 000,00	500 000,00
Remboursement du capital des emprunts	Recours à l'emprunt (+ r��r 2018)
1 430 000,00	968 054,75
Remboursements sur taxe d'am��nement	Tirages temporaires sur emprunts
8 000,00	500 000,00
Op��rations d'ordre	Op��rations d'ordre
60 000,00	862 955,00
Reprise solde d'ex��cution 2018	Affectation r��sultat de fonctionnement 2018
1 312 345,97	848 082,94
	Virement de la section de fonctionnement
	277 439,45
	Produits des cessions
	792 000,00
5 567 125,14	5 567 125,14

La Ville de Loches a fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement pour une collectivit   de moins de 10 000 habitants. Pour l'ann  e 2017, cela repr  sente une d  pense pr  visionnelle d'  quipement brut d'environ 306    par habitant soit autant qu'une ville comme Amboise (196    en 2017) pourtant plus peupl  e.

Hors emprunt, le programme d'investissement sera financ   par :

- ⇒ Les provisions (remparts) : **100 000   **
- ⇒ Les cessions (b  timents) : **792 000   **
- ⇒ La compensation de la TVA (FCTVA) : **300 000   **
- ⇒ Taxe d'am  nement : **50 000   **
- ⇒ Les subventions publiques et priv  es : **943 000   **
- ⇒ L'exc  dent de fonctionnement 2018 : **848 000   **



(*) Réalisé jusque 2018, pour 2019 budget primitif

Dans le détail cet effort d'investissement de plus de 2 M€ va se traduire en 2019 par :

- ⇒ Patrimoine historique : Engagement phase 2 des travaux sur la Collégiale Saint Ours, travaux sur les Remparts dans le cadre de la convention tripartite, travaux zones sous cavées et jardin suspendu entre autres. **Total : 550 000 €**
- ⇒ Equipements structurants : fin des travaux de réhabilitation de la maison des associations. **Total : 550 000 €**
- ⇒ PDU / Accessibilité / Voirie : Effacement des réseaux sur la zone Quintefol-Aristide Briand, études secteur Verdun Lamblardie, études secteur gare scolaire, programme pluriannuel de voirie (incluant dépenses fléchées PAVE). **Total : 487 000 €**
- ⇒ Développement durable : poursuite du changement des huisseries du musée Lansyer, éclairage public. **Total : 105 000 €**
- ⇒ Qualité de vie / enfance jeunesse / sécurité / élégance urbaine : principalement révision du PLU et révision PSMV, cimetières, vidéoprotection, skate park près du stade Leclerc, aménagement parking COSEC. **Total : 350 400 €**
- ⇒ Valorisation touristique et commerciale : **43 400 €**
- ⇒ Matériel et bâtiments : **97 400 €**